

REGLEMENT DE L'APPEL A PROJETS 2026

« *Viellissement et santé mentale : agir pour davantage de prévention* »

L'appel à projets se veut au croisement des actions autour de la santé mentale et du vieillissement.

Les projets pourront concerner la prévention, l'accompagnement, le pouvoir d'agir des personnes âgées de plus de 65 ans.

1. Le thème de l'appel à projets

Les études sont claires, il existe une identification, des liens de cause à effet, des effets de la participation sociale sur le recul de la prévalence de la perte d'autonomie, Cette participation et cet engagement social participent à l'espérance de vie en bonne santé mentale. Les travaux de recherche sur les liens entre la participation sociale d'une part, et les besoins d'aide à l'autonomie ou l'évolution de l'état de santé d'autre part, suggèrent un consensus sur un effet protecteur de la participation sociale dans le rapport du haut conseil de l'âge.

Dans ces rapports du conseil de l'âge, les auteurs des recherches concluent à un effet positif du bénévolat sur la santé mentale, et mettent également en évidence une baisse du sentiment de solitude.

L'objet de l'appel à projets est de favoriser le bien vieillir et prévenir la perte d'autonomie par des projets qui s'appuient sur des dispositifs pluriels et personnalisés répondant à plusieurs enjeux qui agissent sur la santé mentale des aînés et contribuent à :

- **Prévenir l'isolement par le lien social**, en favorisant des liens sociaux et intergénérationnels réguliers et variés,
- **Transmettre savoirs et compétences** auprès des plus jeunes
- **Encourager la participation sociale et citoyenne**, le bénévolat, l'engagement sous différentes formes pour se maintenir actif en société,

Ces actions devront notamment contribuer à lutter contre la sédentarité, garder les personnes en mouvement, lutter contre l'isolement (et ses impacts négatifs sur la santé mentale et physique) et préserver une utilité sociale levier d'autonomie.

2. A qui s'adresse l'appel à projets ?

Le présent appel à projets s'adresse à des **organisations à but non lucratif**, reconnues d'intérêt général, qui accompagnent des personnes âgées de plus de 65 ans afin de contribuer à leur inclusion et leur implication sociale et citoyenne. Les structures d'accueil de jour sont également éligibles dès lors **que les bénéficiaires vivent à domicile**.

Les demandes de financements qui concernent uniquement l'acquisition de matériels, équipements – achat ou renouvellement - ne pourront être retenues.

Il sera demandé à chaque porteur de projet une lettre d'engagement d'un partenaire engagé dans le projet.

3. Nature des projets qui peuvent être soutenus

- Des projets qui **se proposent d'agir sur une diversité de leviers** pour des **personnes âgées de plus de 65 ans** qui vivent à domicile
- Des projets portés par des **organisations à but non lucratif** qui pensent et agissent pour les personnes, mais **qui font et construisent les projets avec les intéressés**
- Des projets dans des **zones de vies isolées** (ville ou ruralité), et/ou avec un public défavorisé seront privilégiés
- Des projets qui s'adressent à des **personnes qui vivent à domicile**. Les EHPADs et résidences service ne sont pas concernés par le présent appel à projets.

4. La nature des soutiens proposés

La Fondation AUTONOMIA pourra soutenir entre 4 et 6 projets sur une durée de 2 ans dans le cadre de cet appel à projets.

5. Délais (prévisionnels)

Diffusion de l'appel à projets : 22 mai 2026

Clôture des candidatures : 10 juillet

Réunion du comité de sélection (sur la base d'une 1^{ère} sélection des dossiers) : septembre 2026

Validation des lauréats : dernier trimestre 2026. A préciser